

Assurance des véhicules automobiles OPTIMA

Du sur mesure pour vos déplacements



L'assurance des véhicules automobiles OPTIMA satisfait le moindre désir en matière de sécurité et de flexibilité des prestations. Si vous recherchez la couverture d'assurance optimale pour votre véhicule automobile, vous serez ainsi parfaitement comblé.

Principaux avantages

Une assurance des véhicules automobiles aussi unique que vous, avec des options exceptionnelles:

- Remboursement intégral de la valeur à neuf du véhicule en cas de sinistre au cours de la 1^{re} année
- Couverture illimitée des dommages aux véhicules parkés
- Protection du bonus
- Indemnisation des frais de voyage, de transport ou de location d'un véhicule de remplacement en cas de sinistre
- Franchises au choix pour la responsabilité civile et l'assurance casco
- Assurance-accidents performante

Assurance flexible

L'assurance des véhicules automobiles OPTIMA convient parfaitement aux conducteurs les plus exigeants.

Grâce à des prestations flexibles, vous pouvez adapter cette offre d'assurances à vos besoins particuliers.

Mobilité dans toute l'Europe

Indemnisation à 100 % de la valeur à neuf la 1^{re} année

Jusqu'à 20 % de rabais CO₂

Une solution sur mesure et complète

L'assurance des véhicules automobiles OPTIMA offre une couverture d'assurance généreuse pour votre voiture, votre motorcycle ou votre véhicule utilitaire, que vous pouvez adapter en fonction de vos besoins et de vos exigences. 24 heures sur 24, en Suisse comme à l'étranger.

Responsabilité civile

Conformément à la loi sur la circulation routière, l'assurance de la responsabilité civile est obligatoire pour tous les détenteurs d'un véhicule automobile. Elle couvre les dommages que vous causez en tant que conducteur d'un véhicule automobile à d'autres usagers de la route (conducteurs, cyclistes, piétons), à des animaux ou à des choses et défend vos intérêts en cas de prétentions injustifiées émises à votre rencontre.

Casco

Les assurances casco sont facultatives, mais d'une extrême importance en cas de sinistre. Vous pouvez choisir entre une assurance casco complète et une assurance casco partielle et déterminer vous-même l'étendue de la couverture.

	Prestations	OPTIMA Voitures de tourisme	
Responsabilité civile	Somme de garantie	100 mio CHF	
	Franchise conducteur de moins de 25 ans	500, 1000, 1500 CHF	
	Franchise autres conducteurs	0, 500 CHF	
	Protection du bonus		
	Crash Recorder		
	Drive Recorder (jusqu'à 25 ans)		
	Marchandises dangereuses		
Casco	Vol		Casco partielle Casco complète
	Événements naturels, incendie, glissement de neige, dommages causés par des animaux/fouines		
	Bris de glaces (vitres)		
	Bris de glaces maxi (toutes les parties vitrées)		
	Actes de malveillance		
	Choses emportées	2000, 5000, 10 000 CHF	
	Choses emportées maxi	2000, 5000, 10 000 CHF	
	Perte de jouissance	1000, 2000, 3000 CHF	
	Équipement supplémentaire	Y compris 10% du prix catalogue du véhicule	
	Mobilité	Europe	
	Indemnité en cas de dommage total	Valeur vénale majorée avec 100% de la valeur à neuf la première année, ou valeur vénale	
	Franchise casco partielle	0, 300, 500, 1000, 2000 CHF	
Collision	Franchise	500, 1000, 2000, 5000 CHF	
	Protection du bonus		
Dommages aux véhicules parkés	Dommages aux véhicules parkés	1 cas par an jusqu'à 1000 CHF au max.	
	Dommages aux véhicules parkés maxi	Cas et montant du dommage illimités avec franchise de 0 ou 300 CHF	
Accident	Tous les occupants		
	Frais médicaux		
	Capital en cas de décès	De 10 000 à 150 000 CHF	
	Capital en cas d'invalidité	De 50 000 à 500 000 CHF	
	Indemnité journalière d'hospitalisation/indemnité journalière	De 20 à 75 CHF	Couvert par l'assurance
	Frais vétérinaires pour les animaux domestiques		Couvert par l'assurance
	Conduite de véhicules de tiers		Montant au choix
	Couverture des dommages à l'étranger		En option



Assurance casco partielle

Les événements suivants sont assurés:

- Vol
- Dommages naturels dus à l'effet des forces de la nature telles que chutes de pierres, grêle ou avalanches
- Incendie: feu, foudre, court-circuit ou explosions
- Glissement de neige: chute d'un amas de neige ou de glace
- Dommages consécutifs à une collision avec un animal
- Dommages causés par des fouines, notamment ceux dus à des morsures et les dommages consécutifs
- Bris de glaces: dommages causés au pare-brise, aux vitres latérales, à la lunette arrière et au toit ouvrant
- Bris de glaces maxi: dommages causés aux parties du véhicule qui sont en verre ou en matériaux utilisés à la place du verre (y compris les phares)
- Malveillance: par exemple arrachage d'antenne ou de rétroviseurs, crevaison des pneus (rayures non comprises)
- Choses emportées: indemnisation jusqu'à concurrence du montant maximal convenu
- Choses emportées maxi: remboursement également des appareils électroniques et des objets à usage professionnel
- Perte de jouissance: en cas de sinistre, frais supplémentaires de voyage, de transport ou de location d'un véhicule de remplacement
- Equipement supplémentaire et accessoires: automatiquement couverts jusqu'à hauteur de 10%

du prix catalogue du véhicule sans supplément de prime

- Mobilité Europe: dépannage, remorquage, sauvetage et rapatriement du véhicule dans toute l'Europe; sur demande, avec service de réparation auprès de partenaires contractuels d'AXA avec une garantie allant jusqu'à cinq ans

Assurance casco complète

La casco complète (collision) assure non seulement les dommages couverts par la casco partielle, mais aussi ceux causés par le conducteur à son propre véhicule. Deux modes d'indemnisation sont proposés en cas de dommage total: à la valeur vénale majorée ou à la valeur vénale.

Dans le cas de la valeur vénale majorée, vous recevez une indemnisation correspondant à 100% de la valeur à neuf du véhicule si le sinistre survient la première année. Les années suivantes, AXA rembourse une part en pourcentage de cette valeur, qui est fonction de l'âge du véhicule.

Dommages aux véhicules parqués

Avec la couverture Dommages aux véhicules parqués, vous assurez votre véhicule parqué contre les dommages causés par des personnes inconnues. Vous avez le choix entre la couverture Dommages aux véhicules parqués et la couverture Dommages aux véhicules parqués maxi. La première est limitée à un sinistre par an et à un montant maximum de 1000 CHF; elle constitue la variante la plus avantageuse. La couverture Dommages aux véhicules parqués maxi, quant à elle, est illimitée.

Pour les motos, seule la couverture limitée des dommages aux véhicules parqués peut être choisie.

Une conduite sans sinistres pour plus d'économies

Le rabais pour non-sinistre peut représenter jusqu'à 70% dans l'assurance Responsabilité civile et Casco complète (collision uniquement). Pour chaque année sans accident, votre prime est réduite d'un degré.

Je suis intéressé(e) par d'autres produits d'assurance d'AXA /

Veillez m'envoyer une documentation sur les thèmes suivants:

- Assurance de ménage OPTIMA
- Assurance de protection juridique AXA-ARAG
- Assurance de voyages INTERTOURS
- Assurance des véhicules automobiles OLDTIMER

Veillez prendre contact avec moi

Tél. privé _____

Tél. prof. _____

Tél. portable _____

Je suis facilement joignable en semaine, le _____

entre _____ et _____ h

Nom _____ Prénom _____

Rue, numéro _____

NPA, localité _____

E-mail _____



Assurance-accidents

L'assurance-accidents garantit une aide financière si le conducteur ou des passagers de son véhicule sont blessés, voire tués, dans un accident de la circulation, même si la question de la faute n'est pas encore tranchée.

L'assurance-accidents vous couvre, ainsi que les occupants du véhicule que vous conduisez, même s'il s'agit du véhicule d'un tiers. Les frais médicaux de votre animal domestique voyageant avec vous sont également pris en charge.

Couverture des dommages à l'étranger

En cas d'accident à l'étranger, les démarches pour obtenir le versement des prétentions en responsabilité civile peuvent être longues et fastidieuses. AXA indemnise les dommages corporels et matériels comme si l'auteur de l'accident était soumis au droit suisse. Elle prend ensuite en charge les prétentions récursoires à l'étranger. Une

prestation appréciable pour les personnes qui circulent régulièrement à l'étranger avec leur propre voiture!

Rabais et autres avantages

Rabais d'entrée

Plus le conducteur est âgé, plus le rabais d'entrée est élevé.

Rabais de kilométrage

Réduction de prime de 10% si vous parcourez moins de 7500 kilomètres par an.

Rabais selon l'âge du véhicule

Plus votre véhicule est ancien, plus votre prime est avantageuse.

Rabais CO₂

Vous contribuez à la protection de l'environnement en conduisant un véhicule à faible émission de CO₂?

AXA soutient votre démarche écologique par un rabais pouvant aller jusqu'à 20%. Plus les émissions de CO₂ de votre véhicule sont faibles, plus le rabais appliqué à votre prime est élevé.

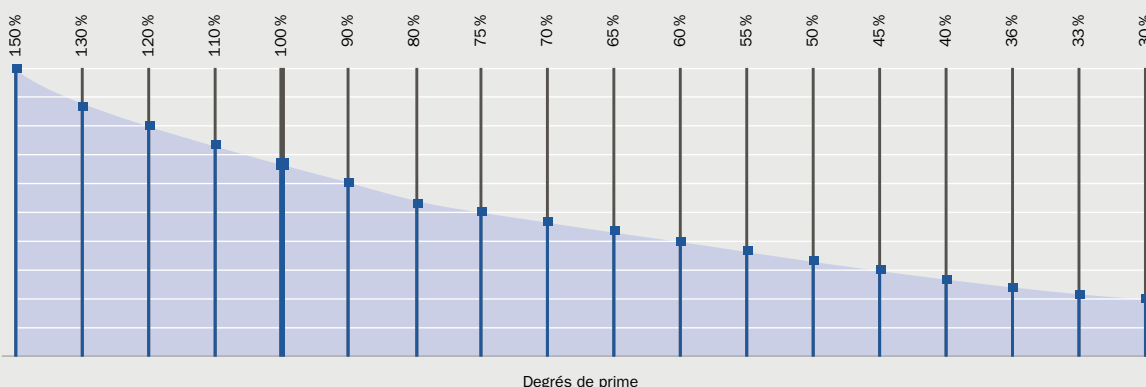
Protection du bonus

Avec OPTIMA, vous pouvez choisir librement la protection du bonus:

- Conservation du degré de rabais actuel à la suite d'un sinistre assuré pour les assurances de la responsabilité civile et casco complète (collision uniquement)
- Renonciation à la réduction des prestations ou au recours en cas de faute grave

➤ Avons-nous éveillé votre intérêt? Plus d'informations sur nos assurances auto en ligne, à l'adresse www.axa.ch/voiture

Evolution des primes Responsabilité civile et Casco complète (collision uniquement)



Crash Recorder

Le Crash Recorder enregistre les vingt secondes qui précèdent et les dix secondes qui suivent un accident.

Il favorise ainsi une reconstitution rapide et objective de l'accident et permet une meilleure protection du conducteur sur le plan juridique.

Les jeunes conducteurs âgés de 25 ans au maximum bénéficient d'une réduction de prime de 15% s'ils optent pour l'installation du Crash Recorder.

Vous trouverez un complément d'information sur www.axa.ch/crashrecorder

Sécurité routière

Depuis plus de 40 ans, grâce à sa propre fondation, AXA s'engage en faveur de la prévention des accidents de la circulation au moyen de campagnes ciblées. Elle effectue régulièrement des crash tests et se concentre tout particulièrement sur la recherche et l'analyse accidentologiques.

En signant la Charte européenne de la sécurité routière, AXA s'est engagée à œuvrer résolument pour une meilleure sécurité routière.

Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur www.axa.ch/prevention

Drive Recorder

Le Drive Recorder enregistre les trajets effectués par votre véhicule. Ainsi, vous pouvez obtenir en ligne et à tout moment plus de renseignements sur votre style de conduite.

En cas de vol, votre voiture pourra être retrouvée plus vite, même à l'étranger.

Les jeunes conducteurs âgés de 25 ans au maximum bénéficient d'une réduction de prime allant jusqu'à 25% s'ils optent pour l'installation du Drive Recorder.

Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur www.axa.ch/driverecorder



Couverture d'assurance supplémentaire /

Assurance de ménage OPTIMA

Chez vous ou lors de vos déplacements: protection complète de votre inventaire du ménage et en cas de prétentions en responsabilité civile privée émanant de tiers.

Assurance de protection juridique AXA-ARAG

En tant qu'utilisateur de la route ou particulier, sur votre lieu de travail ou pendant vos loisirs: avec AXA-ARAG, vous avez toutes les cartes en main pour faire valoir vos droits en cas de litige.

Sécurité pour vos déplacements /

Assurance de voyages INTERTOURS

Voyages, vacances ou loisirs: INTERTOURS vous garantit ainsi qu'à vos proches une aide rapide et compétente en cas de problème en Suisse et à l'étranger.

Assurance des véhicules automobiles OLDTIMER

La couverture optimale pour votre petit bijou: l'assurance destinée aux voitures de tourisme et aux motos de plus de 25 ans.

AXA Winterthur
General-Guisan-Strasse 40
Case postale 357, 8401 Winterthur
Téléphone 24 heures sur 24:
0800 809 809

AXA Assurances SA

www.axa.ch
www.myaxa.ch (portail clients)



 **winterthur**
réinventons / l'assurance